

*Attribution de temps***LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE****L'ATTRIBUTION DE TEMPS POUR LES DÉLIBÉRATIONS À L'ÉTAPE DE LA 2<sup>E</sup> LECTURE DU BILL C-89**

**L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics)** propose:

Que, pour le bill C-89, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation et la loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement, un jour de séance soit alloué à l'étude du bill à l'étape de la deuxième lecture; et que quinze minutes avant l'expiration du temps, réservé à l'étude des mesures d'initiative gouvernementale ce jour-là, toutes délibérations soient interrompues, s'il y a lieu, aux fins de cet ordre, et toutes motions nécessaires pour mettre fin à l'étape de la deuxième lecture soient mises aux voix sur-le-champ et successivement, sans autre débat ni amendement.

**M. Clark:** C'est honteux!

**M. Cosgrove:** Madame le Président, il y a trois mois presque jour pour jour je demandais pour la première fois à tous les députés d'appuyer les mesures proposées dans le bill C-89 et de prendre leur urgence en considération. Voici les deux derniers paragraphes des observations que j'ai faites ce jour-là:

Il appartient à la Chambre de concrétiser l'intérêt manifeste qu'elle porte à ce problème, ... tout en aidant les Canadiens se trouvant dans une situation précaire à cause des taux d'intérêt. Je déposerai un projet de loi tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation. Il s'agit d'une mesure législative importante qui permettra au gouvernement d'aider les propriétaires à renouveler leur hypothèque ... Elle permettra au gouvernement d'aider ceux qui achètent une maison pour la première fois en créant un instrument hypothécaire inexistant dans la loi actuelle. Elle permettra de favoriser la construction de logements locatifs en permettant à la SCHL d'offrir des prêts plus importants à cet effet ...

L'attitude du gouvernement a justifié la confiance que j'ai placée en lui, et j'espère bien que l'adoption rapide de ce projet de loi, dont les Canadiens ont tous grand besoin, nous le savons, prouvera que l'on peut faire confiance à tous les députés lorsqu'il s'agit de faire preuve de jugement.

J'aurais souhaité que les députés se montrent à la hauteur de cette confiance.

En avril 1980, le discours du trône a donné les grandes lignes de l'action que le gouvernement avait l'intention d'entreprendre dans le domaine du logement, ce qui aurait dû préparer les députés. Le discours du trône déclarait que le gouvernement allait s'appliquer:

... à aider ceux pour qui la renégociation de l'hypothèque sur leur maison constituera un fardeau trop lourd en cette période particulièrement difficile, afin de leur éviter le cauchemar d'une saisie hypothécaire.

Nous avons décrit comment le gouvernement allait s'y prendre. Nous étions persuadés que nous pouvions réaliser cet objectif:

... sans que le gouvernement ait à instaurer un programme de subventions coûteuses.

Ces indices ont été donnés à l'opposition il y a bien des mois. C'est exactement ce que faisait le programme canadien pour le renouvellement d'hypothèques qui fut présenté dans le budget du 12 novembre. Il donnait suite aux intentions du gouvernement que j'ai énoncées. Ce programme vise à aider les Canadiens qui ne peuvent compter sur leurs seules ressources, au moyen de garanties, par le report des intérêts ou par des subventions d'au plus \$3000 par famille.

La mesure législative a été déposée à la Chambre en décembre. J'ai fait livrer l'avant-projet par porteur aux critiques des partis de l'opposition en matière de logement. En janvier, avant la reprise de la session à la Chambre, j'ai essayé d'obtenir la collaboration des partis en m'adressant à leurs représentants respectifs—représentante, dans le cas du Nouveau parti démocratique.

Nous débattons ce bill depuis déjà cinq jours. La source d'inquiétude profonde pour moi—et de désappointement—est

le fait que les députés de l'opposition ont demandé en octobre et en novembre que mon cabinet ou moi fassions tout notre possible pour aider les Canadiens qui se faisaient du souci à cause des renouvellements d'hypothèques. Les députés de l'opposition m'ont adressé presque 400 demandes d'aide. Cette loi est nécessaire pour que je vienne en aide, non seulement aux députés de l'opposition, mais aussi aux nombreux Canadiens qui ont demandé de l'aide en vertu des programmes établis par le bill C-89.

Par ailleurs, lorsque nos vis-à-vis sont revenus à l'automne, ils ont déposé un grand nombre de pétitions signées par des milliers de Canadiens inquiets. Pour ma part, j'ai signé plus de 10,000 lettres adressées à des Canadiens pour leur dire que le gouvernement prendrait des mesures inspirées des principes que je viens d'évoquer au cours de mes brèves remarques. Ils nous faut cette loi si nous voulons aider un grand nombre de ces Canadiens.

J'aimerais souligner ici que le budget prévoit une affectation de 350 millions de dollars d'ici deux ans pour encourager la construction de logements locatifs. Le loyer du tiers de ces logements sera fixé en fonction du revenu de l'occupant. Les députés qui ont une expérience même sommaire du domaine du logement savent qu'au fil des années, dans la plupart des provinces du Canada, ce programme s'est révélé l'un des moyens les plus efficaces de fournir un logement à loyer convenable aux Canadiens à faible revenu. La construction de ces logements est retardée par les attermoissements dans l'adoption du bill. Sans cette mesure législative nous ne pouvons progresser.

On reproche au bill de ne pas aller assez loin mais je le souligne, comme je l'ai fait au nouveau critique néo-démocrate, que les 15,000 logements prévus ne sont qu'un minimum; il n'est pas dit qu'une fois reçues les propositions et réponses des entrepreneurs en construction, ces 350 millions de dollars ne produiront pas des milliers de logements de plus que ces 15,000 initiaux. Les nombreux emplois créés par la construction de ces logements locatifs seront aussi le résultat de la mesure législative en question.

Les députés ont évoqué à la Chambre la situation qui règne dans leur circonscription et ils ont demandé l'application de programmes gouvernementaux. C'est ce qu'a fait aujourd'hui le député de Rosedale (M. Crombie). Les députés veulent que le gouvernement mette en œuvre des programmes de création d'emploi dans tout le pays. La mesure à l'étude, au sujet de laquelle nous avons demandé la collaboration de tous, est l'un des instruments qui nous permettra de résoudre ce problème. Cet investissement de 350 millions de dollars pourrait créer 70,000 années-personnes. J'espérais que cela lui aurait valu d'être accueillie plus favorablement et d'être adoptée plus rapidement. J'espérais même que le gouvernement n'aurait pas été allégé de présenter la motion que je présente aujourd'hui.

Pour conclure, je rappelle aux députés que dans le discours du trône qu'il a présenté en avril 1980, le gouvernement s'engageait à venir en aide aux plus démunis et à se pencher sur l'administration gouvernementale en général. L'un des principes découlant de cet examen est la reconnaissance du fait que les Canadiens ne favorisent pas nécessairement une plus